



Communiqué de presse

Groupe d'information internationale sur le Tibet

Le groupe d'information internationale sur le Tibet déplore la condamnation de Tashi Wangchuk, défenseur de l'enseignement de la langue tibétaine

24 mai 2018

À l'annonce du verdict du procès de **M. Tashi Wangchuk**, le Président du groupe d'information internationale sur le Tibet, **M. Michel Raison**, et les membres de ce groupe, se disent profondément choqués par sa condamnation à 5 ans de prison pour « *incitation au séparatisme* ».

M. Tashi Wangchuk avait plaidé, en 2015, dans une interview, pour le droit des Tibétains à étudier dans leur langue maternelle, conformément à la Constitution chinoise qui prévoit que chaque ethnie a le droit d'utiliser et de développer sa propre langue et sa propre écriture.

En tant qu'élus et représentants de la Nation attachés à la défense des droits de l'Homme, les membres du groupe d'information déplorent que des droits aussi fondamentaux que la culture, l'éducation ou la liberté d'expression, soient « criminalisés » dans des affaires politiques.

Face à un modèle dominant qui semble poser l'unité nationale comme un impératif d'homogénéisation, ils défendent l'idée que la culture et la langue de chaque ethnie minoritaire peuvent continuer à témoigner, dans les frontières actuelles de la République populaire de Chine, de l'existence d'une civilisation à part entière avec sa langue et ses coutumes.

Ainsi, à travers ce verdict, le groupe d'information internationale sur le Tibet souhaite alerter sur la nécessité de sauvegarder l'identité tibétaine, riche d'histoire et de spiritualité, et estime que cette identité n'est pas protégée par cette grande Nation qu'est la Chine, dont elle fait pourtant partie intégrante.

Pour consulter la liste des membres du groupe d'information internationale sur le Tibet :

http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_634.html

contact : M. Thierry MUNIER, secrétaire exécutif

t.munier@senat.fr